



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **28 janvier 2020**

Compte rendu affiché le **5 février 2020**

Date de convocation du conseil municipal le **22 janvier 2020**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	35

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Eliane DA COSTA, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustapha USTA, Nadia NEZZAR, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Stéphane BERTIN, Christine BERTIN, Marie-Emmanuelle SYRE, Christiane PERRET FEIBEL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Virginie COMTE à Stéphane GOMEZ

Membres absents :

Ahmed CHEKHAB, Jean-Michel DIDION, Christine JACOB, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Batoul HACHANI, Mourad BEN DRISS, Bernard GENIN

Objet :

Partenariat Opéra de Lyon/Ville de Vaulx-en-Velin

V_DEL_200128_11

Rapport de Madame LAKEHAL

Mesdames, Messieurs,

L'Opéra de Lyon organise le Festival Opéra sur la période de février à mai 2020. A l'occasion de ce festival, l'Opéra de Lyon a souhaité organiser une journée d'animation thématique afin de permettre à tous les publics, de venir s'initier à l'Opéra à travers des concerts, ateliers, débats, installations... L'édition 2020 mettant en lumière l'œuvre « La Lune » de Carl Orff, l'Opéra a sollicité un partenariat avec le Planétarium de la Ville de Vaulx-en-Velin.

Il est proposé à l'occasion de cette journée qui se déroulera le 15 février prochain dans les locaux de l'Opéra, que le Planétarium présente son « Laboratoire : on a marché sur la Lune » constitué d'expériences de physique amusante en lien avec l'astronomie et l'espace.

Ce Laboratoire, destiné à un public familial, sera animé par un médiateur scientifique du Planétarium.

L'Opéra de Lyon s'engage en contre-partie à valoriser cette action et ce partenariat auprès de ses publics. Il propose également, de mettre à disposition de la Ville 20 invitations en catégorie étoile, pour assister aux représentations des spectacles « Irrelohe » et « Shirine », à l'affiche du festival, qui seront présentés en mars et mai de cette année.

Ces places seront mises à disposition des habitants par la Ville.

Le cadre de cette collaboration est fixé dans le cadre d'une convention de partenariat entre la Ville et l'Opéra de Lyon jointe en annexe.

En conséquence je vous propose :

- ▶ d'autoriser Madame la Maire à signer la présente convention de partenariat en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le



ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_11-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Entendu le rapport présenté le 28 janvier 2020 par Madame Nadia Lakehal, 11^{ème} adjointe déléguée à la culture, à la culture scientifique et au développement numérique ;

Après avoir délibéré, décide :

- ▶ d'autoriser Madame la Maire à signer la présente convention de partenariat en annexe.

Nombre de suffrages exprimés : 35
Votes Pour : 35
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mardi 28 janvier 2020 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY

CONVENTION DE PARTENARIAT

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_11-DE

Entre

La Ville de Vaulx-en-Velin, représentée par sa Maire, Mme Hélène Geoffroy, en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°17.05.0735 en date du 18 mai 2017

Ci-dessous désignée par : Ville de Vaulx-en-Velin

D'une part

Et

L'Association Opéra national de Lyon, représentée son directeur, Serge Dorny

Ci-dessous désignée par : l'Opéra de Lyon

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention fixe les conditions du partenariat entre la Ville de Vaulx-en-Velin et l'Opéra de Lyon pour l'organisation du Festival Opéra. Au cours de ce festival, l'Opéra de Lyon souhaite organiser une journée d'animation thématique pour permettre à tous les publics de venir s'initier à l'Opéra à travers des concerts, ateliers, débats, installations... L'édition 2020 mettra en lumière une œuvre La Lune de Carl Orff, l'Opéra a donc souhaité nouer à cette occasion un partenariat avec le Planétarium, équipement culturel de la Ville de Vaulx-en-Velin.

L'organisation spécifique de cette journée d'animation fait l'objet d'un accord entre les deux parties.

Article 2 : Engagement de la Ville de Vaulx-en-Velin

La Ville s'engage à proposer l'animation intitulée « Laboratoire : On a marché sur la Lune » qui sera organisée et animée par le service du Planétarium de Vaulx-en-Velin avec son personnel de médiation scientifique. Cette animation se déroulera le 15 février 2020 dans les locaux de l'Opéra, les modalités de programmation et les conditions techniques nécessaires au bon déroulement de cette animation seront définies entre les services de l'Opéra et du Planétarium.

Article 3 : Engagement de l'Opéra de Lyon

L'Opéra de Lyon s'engage à accueillir l'animation proposée dans ses locaux et à mettre en œuvre tous les moyens techniques nécessaires pour le bon déroulement de ces activités, en concertation avec le planétarium.

L'Opéra communiquera l'évènement par les moyens de communication qui lui sont propres et disponibles (site, réseaux sociaux, flyers...). L'Opéra prendra en charge

intégralement les éventuelles dépenses de communication œuvre. L'Opéra citera le nom du partenaire sous le label « Opéra national de Lyon souhaite mettre en œuvre une programmation animée par le Planétarium, Ville de Vaulx-en-Velin » et fera apposer le logo de structure du Planétarium sur les supports.

L'Opéra mettra également à disposition de la Ville des invitations, en catégorie étoile, pour venir voir deux spectacles :

- **Irrelohe** en mars 2020 : 2 places par représentation les 17, 20, 22, 24, 28 mars
- **Shirine** en mai 2020 : 2 places par représentation les 2,4 ,6 ,8 ,10 et 12 mai

La Ville se charge de distribuer ces invitations à ses administrés.

Article 4 : Assurances

La Ville de Vaulx-en-Velin s'engage à souscrire une police d'assurance afin de garantir les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile que peut encourir l'assuré, en raison des accidents corporels et/ou matériels causés à autrui dans le cadre de ses activités.

Elle s'engage à fournir à l'Opéra, sur demande, une attestation d'assurance de responsabilité civile en vigueur.

La Ville de Vaulx-en-Velin fera son affaire de l'assurance de son personnel et de son matériel, même localisés à l'Opéra.

L'Opéra fera son affaire de l'assurance de son personnel et de son matériel mis à disposition.

Article 5 : Cession des droits

La présente convention étant conclue "intuitu personae", chaque partenaire ne pourra en céder les droits en résultant à qui que ce soit.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention est consentie et acceptée à compter de sa date de signature jusqu'au 30 mai 2020.

Article 7 : Modifications de la convention ou des statuts du partenaire

Toute modification des clauses de la présente convention devra être faite d'un commun accord et constatée par un avenant dûment signé par les deux parties.

Article 8 : Dénonciation

La convention peut être dénoncée :

- par la Maire de Vaulx-en-Velin à tout moment pour cas de force majeure ou pour motif sérieux tenant à l'ordre public ou non respect des obligations contractuelles
- par le directeur de l'Opéra national de Lyon à tout moment pour cas de force majeure ou pour motif sérieux tenant à l'ordre public ou non respect des obligations

contractuelles.

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le 
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_11-DE

Cette dénonciation sera effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 : Règlement des litiges

La présente convention est soumise aux lois et règlements français. En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leurs différends à l'amiable. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant les juridictions administratives de Lyon.

Fait à Vaulx-en-Velin, en deux exemplaires, le

Pour l'Opéra national de Lyon
M. le directeur

Pour la Ville de Vaulx-en-Velin
Mme la Maire